



RECOMMANDATIONS 2012
FORUM PRÉPARATOIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ
11-12 DECEMBRE, 2012
TUNIS, TUNISIE

Les représentants de la société civile des pays du G8 et de la région du Grand Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (BMENA) se sont retrouvés à Tunis, en Tunisie (au mois de décembre 2012) lors de la tenue du Forum préparatoire de la société civile relatif au 9^{ème} Forum pour l'avenir. Les délégués ont revu les résultats des deux ateliers préparatoires tenus à El Jadida (au Maroc au mois de septembre 2012) et à Amman en Jordanie (au mois d'octobre 2012), ainsi que la réunion sous-ministérielle tenue à Washington (au mois de novembre 2012). Les délégués ont revu les documents et ont convenu des recommandations ci-dessous.

Ces recommandations sont ancrées autour des trois thèmes principaux de l'initiative du G8-BMENA pour l'année 2012 soit la capacitation de la femme, la gouvernance économique et l'entrepreneuriat, et enfin la liberté d'expression et d'association.

LA CAPACITATION DE LA FEMME

1. LES MÉCANISMES DE SUIVI

- A. La société civile a souligné l'importance de suivre les recommandations du processus du Forum pour l'avenir (2004-2012). Elle a également soulevé le besoin de mettre sur pied une entité composée d'activistes de par la région pour surveiller, évaluer et créer la responsabilisation nécessaire à la mise en application des recommandations. Les mécanismes de mise en application doivent porter sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile afin que ces dernières puissent jouer un rôle plus efficace.
- B. Dans chaque pays, les ONG doivent coopérer afin de créer un mouvement national capable d'évaluer la mise en application des recommandations du Forum pour l'avenir et d'en assurer le suivi avec leurs propres gouvernements.
- C. Dans les pays où il est difficile de séparer le gouvernement de la société civile, un mécanisme de suivi de l'extérieur de la société civile est nécessaire pour superviser et contrôler la mise en application des recommandations du Forum pour l'avenir.

2. EDUCATION

- A. Les femmes dans les zones rurales jouent un rôle très important pour la réussite des efforts de capacitation de la femme dans un pays donné. Les femmes doivent être mieux éduquées en général et doivent surtout être sensibilisées à leurs droits.
- B. La société civile a souligné l'importance d'initier les hommes et les femmes aux droits de la femme. Les hommes doivent être recrutés pour gérer et soutenir les questions relatives à la capacitation de la femme.
- C. Les médias doivent également s'acquitter de leurs tâches pour sensibiliser les femmes à leurs droits, peindre une image positive de la femme et lutter contre les stéréotypes.

3. CAPACITÉ DES ONG



- A. La société civile manque de ressources et se voit parfois harcelée par le gouvernement. Elle a ainsi besoin d'un soutien supplémentaire pour s'acquitter de son rôle au nom de la femme.
- B. Les associations féminines doivent être formées à l'utilisation de critères spécifiques relatifs aux droits humains et politiques afin d'accompagner les transitions démocratiques dans la région et de préserver les acquis du printemps arabe.
- C. La société civile a exprimé le besoin de constituer davantage d'associations pour défendre la femme et plaider en sa faveur.

4. PARTICIPATION

- A. En plus d'une plus grande représentation de la femme au sein du gouvernement et du secteur privé, il faut se concentrer davantage sur une plus grande représentation des institutions religieuses.
- B. Il est nécessaire de recruter des érudits en matière de religion pour soutenir la capacitation de la femme dans les sociétés religieuses et pour en garantir la réussite. Il est également important que les chefs religieux interprètent le Coran suivant une compréhension plus éclairée du rôle de la femme dans l'Islam.
- C. Les quotas jouent un rôle important en matière de participation politique et doivent donc être communément appliqués. Ils doivent aller au-delà des législatures et doivent porter sur la branche exécutive, les ambassadeurs à l'étranger et les positions au niveau des provinces.
- D. La société civile souligne l'importance de l'inclusion de la femme dans la rédaction des constitutions.
- E. Il faut adopter une stratégie globale relative à la généralisation des politiques relatives au genre à tous les niveaux de prise de décision du gouvernement.

5. CONVENTIONS INTERNATIONALES

- A. La société civile souligne l'importance que les pays lèvent les réserves qu'ils émettent au sujet de la CEDAW.
- B. Les juges doivent tenir compte de la prééminence du droit international sur le droit intérieur. Ils doivent aussi être formés à la mise en application de ces lois applicables.

6. ECONOMIE

- A. Les participants ont souligné l'importance de créer un environnement propice à la femme moyennant des législations, comme par exemple des régulations nécessitant que des garderies sont établies à proximité des grands centres de travail.
- B. Les participants souhaitent généraliser le congé maternité et le congé famille et ratifier les conventions internationales pertinentes.
- C. Il est crucial de mettre sur pied des partenariats entre les secteurs privés et publics pour soutenir la femme. Par exemple, il s'agirait de déployer un effort pour unifier les droits de retraite entre les trois secteurs (soit la société civile, le secteur privé et le secteur public) pour permettre des pensions égales. Les trois secteurs doivent travailler main dans la main.
- D. Le secteur privé doit servir de fer de lance, s'engageant à soutenir la femme dans ses politiques comme par exemple dans les dispositions relatives au congé de famille même lorsque la loi ne stipule pas un tel soutien.



- E. Il est important de réformer les lois sur l'héritage pour faire en sorte que la femme ne soit pas victime de discrimination.
- F. La préparation de budget et des mécanismes bancaires en tenant compte du genre, surtout au niveau local, sont autant d'indicateurs qui expriment la volonté politique de réaliser le développement de la femme. La société civile doit promouvoir de telles pratiques.

7. SECURITÉ

- A. Les participants ont insisté à ce que soient bannies les reproductions de la violence contre la femme et à ce que tout acte de violence commis dans ce sens soit puni.
- B. Il faut garantir la sécurité de la femme dans les conflits armés. Les participants ont souligné l'importance de se montrer solidaire avec la femme syrienne.

8. GROUPES MINORITAIRES

- A. Il faut tenir compte des droits de la femme handicapée.
- B. Il faut garantir la participation politique et économique des jeunes moyennant des cadres de travail constitutionnels et légaux.

GOVERNANCE ECONOMIQUE ET ENTREPRENARIAT

1. PARTENARIATS ENTRE LE PUBLIQU ET LE PRIVÉ

- A. La société civile a appelé à l'élaboration d'une charte qui définisse un modèle de développement qui pourrait servir de feuille de route permettant d'atteindre un consensus entre les syndicats, la société civile, le secteur privé et le gouvernement au sujet de stratégies à court terme et des approches de développement soutenues et à long terme. Il s'agirait d'une discussion au sujet de ce qui suit :
 - i. le rôle des syndicats, des employeurs et des entrepreneurs et comment ils peuvent soutenir la situation économique de la femme et des jeunes lors des périodes de transition démocratique et
 - ii. le besoin de nommer davantage de femmes aux postes de leadership.
- B. Les délégués ont également recommandé la création de comités de haut niveau conjoints entre les secteurs privés et publics et des comités entre les syndicats et la société civile de sorte à préparer les lignes directrices pour le financement et le renforcement des différents secteurs économiques.
- C. Il est également nécessaire de mettre sur pied des partenariats entre les secteurs privés et publics pour remédier spécifiquement aux problèmes de la pauvreté.

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

- A. Les associations doivent être renforcées pour plaider en faveur d'un meilleur entrepreneuriat et d'une plus grande transparence et intégrité dans le secteur privé;



- B. Les délégués ont également souligné l'importance des médias et de la liberté de la presse et du rôle qui leur incombe pour appuyer la liberté d'expression et son impact sur le secteur privé et le développement économique.
- C. La société civile a également souligné l'importance d'impliquer la société civile dans les décisions économiques au moment opportun.

3. RÉFORMES LEGISLATIVES

- A. La société civile et le secteur privé ont souligné l'importance de promulguer des législations intimant les entreprises privées à faire preuve de responsabilité sociale ;
- B. Les participants ont mentionné le besoin de mettre à jour les législations en place relatives au développement économique et à l'entrepreneuriat ;
- C. Il est crucial de mettre sur pied des mécanismes relatifs à la bonne gouvernance et à la transparence surtout au niveau des achats et de la vente des richesses nationales ;
- D. Les participants ont réitéré l'importance de créer des mécanismes de mise en application.

4. CAPACITATION ÉCONOMIQUE

- A. Les participants ont souligné le besoin de renforcer les capacités de la femme sur le plan économique et ont discuté des barrières auxquelles elle se heurte (en mettant l'accent sur la violence contre la femme) ;
- B. Les participants ont appelé à la réduction du trafic des hommes ;
- C. Les participants ont souligné l'importance de financer des projets de petite et de moyenne taille lesquels permettront de construire l'économie des affaires dans les régions éloignées ;
- D. La société civile et le secteur privé ont soulevé l'importance de renforcer les capacités des groupes minoritaires notamment ceux qui ont souffert de déplacement ;
- E. Les participants ont souligné leur soutien aux droits de l'homme (et aux défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'à la liberté et à la capacitation des associations).

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION

1. RÉFORME LÉGISLATIVE

- A. La société civile rappelle l'importance de créer et de mettre en application des cadres de travail législatifs et relatifs aux droits de l'homme pour garantir le respect des conventions internationales. Elle a également affirmé l'importance de mettre au clair les lois actuelles qui font l'objet d'interprétation.
- B. La liberté d'expression et d'association ainsi que l'accès à l'information doit s'inscrire dans les nouvelles lois constitutionnelles qui respectent les conventions internationales. Par ailleurs, il faut accorder la priorité aux lois relatives à ces libertés dans les discussions et les ordres du jour politiques nationaux.
- C. Les lois relatives aux ONG doivent régulariser la structure de la société civile. Lorsqu'une loi se contente de régulariser un secteur, il est impossible à ce dernier d'œuvrer en vertu d'une meilleure législation ou de meilleures conditions. Ainsi, les lois héritées des dictatures et qui manquent de respect pour les conventions internationales des droits de l'homme



doivent être bannies. Cet effort doit porter sur l'amendement des lois relatives aux ONG et qui empiètent sur le travail de ces dernières.

- D. La société civile a plaidé en faveur d'une législation qui demanderait des comptes à tous les individus corrompus et qui chercherait à mettre en application un cadre de travail légal pour la transparence dans les médias lequel pourrait contrôler le financement des organisations médiatiques.

2. LIBERTÉ D'ASSOCIATION

- A. Il faut mobiliser les ONG en place pour relever les défis que posent la liberté d'expression et d'association. Ces organisations doivent impliquer les femmes et les jeunes.
- B. Il a été soulevé la présence de contraintes légales et financières qui empiètent sur l'activité de la société civile.
- C. Les participants ont affirmé l'importance d'exercer une pression sur les gouvernements qui violent les droits de l'homme en arrêtant les activistes de la société civile sous prétexte d'association et d'expression de leur opinion.
- D. Le défi principal au droit à l'association pacifique est celui de l'absence de codes de conduites relatifs à ces organisations.
- E. Il a été convenu que le secteur privé assume une responsabilité sociale en matière de liberté d'expression.

3. LIBERTÉ D'EXPRESSION

- A. La société civile a souligné l'importance de mettre en application l'article 19.1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques lequel protège le droit de l'individu à l'opinion. Cet article protège les personnes contre les inquisitions.
- B. En l'absence d'une société civile active, les institutions académiques peuvent servir de plateforme pour former le public à l'organisation et pour permettre la liberté d'expression en salle de cours.
- C. La censure exercée par le gouvernement en matière d'expression artistique doit être réduite voire éliminée.
- D. L'accès à l'information est crucial pour la participation effective de la société civile.

4. RESPONSABILISATION

- A. La responsabilisation surtout dans le cas de pays en phase de transition constitue un élément clé. Il est important de créer un mécanisme qui punisse les gouvernements ou les organisations qui violent les droits de l'homme. La société civile doit tenir compte de ceux qui peuvent imposer ces sanctions au gouvernement et jouer le rôle de mécanisme de responsabilisation.
- B. Il faut améliorer l'intégrité des médias, notamment dans le cas d'organisations qui incitent à la discrimination ou font preuve d'un ordre du jour particulier. Ainsi les participants ont-ils proposé la création de médias alternatifs gérés par la société civile pour garantir le droit à la liberté d'expression.